Crapauduc de Lainville-en-Vexin

Note de synthèse

Rédaction : Maëlle LADISLAS, Chargée de mission Trames écologiques

1^{er} février 2023









Sommaire

1.	Localisation et descriptif	. 1
2.	Contexte et objectifs	. 1
3.	Historique	. 2

1. Localisation et descriptif

Le crapauduc de Lainville-en-Vexin se situe sur la D205 entre le village et Hazeville au niveau de la mare de Magny (voir ci-dessous).



• **Propriétaire** : Conseil départemental des Yvelines

• Gestionnaire : Communauté Urbaine Grand Paris Seine-et-Oise (GPSEO)

• Linéaire : 450 ml

• Habitats: boisements (zone d'hivernage) / mare (zone de reproduction)

• **Espèces** : Grenouille verte / Grenouilles rousse et agile / Crapaud commun / Salamandre tachetée / Triton palmé

Année des travaux : 2015/2016
Coûts des travaux : 55 000 € HT

• **Financements/outils** : subvention de l'intercommunalité à 80% par le Conseil régional et l'Agence de l'Eau. PNR en appui technique.

2. Contexte et objectifs

Une mortalité importante des amphibiens sur la chaussée avait été constatée dès 2009 lors des migrations prénuptiales (de février à avril) et postnuptiales (octobre-novembre).

Il a été proposé la mise en place d'un crapauduc pour limiter cet impact et rétablir la continuité écologique entre le Bois des Garennes (zone d'hibernation) et la mare de Magny (zone de reproduction) et ainsi permettre aux amphibiens de réaliser leur cycle de vie.



Toutes les espèces d'amphibiens sont protégées au niveau national, inscrites sur les listes rouges régionales et nationales, et certaines figurent à la Directive Habitats Faune Flore.

3. Historique

• 2015 : Travaux de mise en place du dispositif

Un dalot existait déjà sur le site laissant un passage sous la route pour les eaux d'un cours d'eau intermittent. Cet ouvrage a alors été repris, au niveau de sa sortie, pour permettre une meilleure continuité pour les amphibiens. À ceci, a été ajoutée la mise en place d'un système de guidage le long de la RD 205 pour permettre de sécuriser la traversée des amphibiens lors de la migration prénuptiale. Ce système consistait à réaménager le fossé de la RD 205 le long de la forêt par pose de plaques de béton à champ sur 450 ml, afin de guider les amphibiens vers le dalot déjà existant sous la RD. Ce dispositif a été subventionné en partie par la communauté d'agglomération Seine et Vexin et à 80% par le Conseil régional et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Le PNR du Vexin français était en appui technique via le contrat « trame verte et bleu » du Syndicat Mixte Intercommunal de Gestion des Eaux de Ruissellements de la Montcient et Affluents (SMIGERMA). Le marché public puis la déclaration préalable aux travaux ont été lancés par la communauté d'agglomération Seine et Vexin en 2015. Les travaux ont été réalisés fin d'année 2015, pour une première utilisation par les amphibiens sur la saison 2016. Un panneau de sensibilisation a également été réalisé, mais ce denier a été positionné sur le chemin de randonnée, il n'est pas visible depuis la route.





2016, 2017, 2018: Suivi de la migration et contrôle du fonctionnement du dispositif

Un suivi de la migration des amphibiens avait été validé et a été assuré par l'épique du Parc. Il a permis de vérifier le bon fonctionnement du dispositif mais aussi de constater sa dégradation au fil du temps. En 2019, des modifications internes au Parc, n'ont pas permis de réaliser le suivi.

2017 : Entretien du dispositif par le Parc

Une problématique concernant la gestion de ce crapauduc avait été soulevée dès sa création. En 2017, n'ayant pas trouvé de solution, deux agents du Parc se sont déplacés pour réaliser l'entretien du dispositif pour que celui-ci puisse assurer son objectif. Une demi-journée a été nécessaire.

Au bout d'un an d'existence le dispositif était déjà comblé par les feuilles avec une épaisseur de 15 à 20 cm et des plaques étaient cassées et affaissées, le rendant inopérant et perméable aux individus sauteurs, puisque des écrasements étaient constatés.

Ces dégradations sont causées par le déport de véhicules sur le bascôté lors de croisements notamment avec des poids lourds. Ces déports provoquent un tassement et une pression sur les plaques qui finissent par céder.



• 2019 : Etat du dispositif









• 2020 : Deuxième entretien assuré par le Parc

La problématique concernant la gestion de ce crapauduc était toujours d'actualité en 2020. Aucun des organismes ne prenait en charge l'entretien courant de l'ouvrage. Il n'avait pas fait l'objet d'un entretien depuis 2017 et l'intervention du Parc.

Le dispositif semble être désuet. L'ensemble de l'ouvrage est dégradé, l'accumulation de feuilles mortes, le développement de la végétation et la dégradation du système (brèche dans le béton, affaissement des blocs...) indiquent un dysfonctionnement de cet ouvrage puisque les espèces peuvent de nouveau traverser par la route.

Une autorisation de voirie a été demandée par le Parc au CD 78 afin d'intervenir pour nettoyer le dispositif début mars 2020.

Dans le cadre de cette intervention, la commune a mis à disposition des cônes de Lubeck. L'unité d'entretien des exploitations du service territorial des Yvelines à compléter cette signalisation par des panneaux permettant d'indiquer la présence de travaux temporaires et exigeant un ralentissement de vitesse de la part des véhicules. La totalité des agents travaillant sur le chantier ont porté des vêtements à haute visibilité : gilet jaune ou manteau réfléchissant.

Le chantier a nécessité 3 jours et la mobilisation de 5 agents du Parc.







Le suivi de la migration n'a pas pu être effectué en 2020 à cause de la situation sanitaire (COVID-19).

• 2021 : Remise en état du crapauduc

10 novembre 2021 : remplacement des plaques cassées, recreusement du fossé et enlèvement de la végétation par GPSEO. Embâcles retirés du dalot par le CD78.





Décembre 2021 : installation de deux panneaux signalétiques par le Département.

• 2022 : Suivi post-travaux et migration

10 février 2022 : passage sur le dispositif

3 mois après la remise en état, des plaques étaient à nouveau affaissées à cause des déports réguliers sur le bas-côté (voir photo ci-contre).



24 mai 2022 : réunion de terrain avec l'ensemble des partenaires

Il avait été convenu en 2021 que GPSEO se chargerai chaque année avant la migration de l'entretien courant du dispositif et le CD78 de la fauche des bords de route ainsi que la suppression des embâcles dans le dalot.

Durant cette réunion, étaient présents, GPSEO qui a renouvelé son engagement et la commune qui veut s'impliquer dans la valorisation de cet ouvrage. Un technicien du Département devait participer à cette réunion, il n'est jamais venu.

Il a été proposé ce qui suit :

GPSEO se chargera du nettoyage des fossés et du remplacement des plaques abimées en décembre 2022 ou janvier 2023 avant la migration des amphibiens débutant fin février.

La commune de Lainville se charge de contacter les propriétaires des parcelles de chaque côté du dalot pour leur rappeler d'entretenir les abords de ce dernier.

L'entretien du bas-côté de la route (fauche) et du dalot est réalisé par le Département des Yvelines. La suppression du dernier tronc et de quelques branchages dans le dalot pourrait être envisagée.

Afin d'éviter des travaux réguliers et des coûts importants liés au remplacement des plaques, différentes solutions plus pérennes ont été évoquées :

- La mise en place de plots en béton ou en plastique, ou encore de barrières fixes avec réfléchissants sur le bas-côté afin d'éviter que les véhicules se déportent. Ces solutions posent une problématique de sécurité, la route n'est pas large et le déport obligatoire dans certains cas (poids lourds).
- Le soutien des plaques par des piquets en fer. Cette solution n'empêchera surement pas l'affaissement des plaques mais pourrait le ralentir.
- Des panneaux complémentaires pour renforcer la visibilité de la zone de traversée lors des périodes de migration dans le but de faire ralentir les véhicules.
- Des marquages au sol pour renforcer la visibilité de la zone de traversée : bandes colorées sur le côté le long de la chaussée, pictogrammes amphibiens...
- Des ralentisseurs et/ou des bandes rugueuses sur la chaussée pour faire ralentir les véhicules et ainsi éviter les déports brusques sur le bas-côté.

Le PNR se charge d'aborder avec le service des routes du Département ce qui peut être envisagé.





Eté 2022 : remise en état de quelques plaques par GPSEO



16 novembre 2022 : suivi de la migration postnuptiale par le Parc

Quelques amphibiens sur la route, morts ou en train de traverser.



05 janvier 2023 : passage du Parc, des plaques sont toujours cassées et affaissées.

Le Département qui s'était engagé à étudier la mise en place de barrettes afin d'accentuer la signalisation horizontale en rives et ajouter des balises J1, n'a pas donné de nouvelles.

10 janvier 2023 : nettoyage par GPSEO. 10 plaques béton ont été commandées pour lesquelles une intervention sera diligentée après la migration des batraciens.

7 ans après la mise en place de ce dispositif nous constatons qu'il n'est toujours pas totalement fonctionnel du fait d'une dégradation continue. **Tant que la problématique de déport des véhicules sur le bas-côté ne sera pas réglée, nous rencontrerons sans cesse les mêmes soucis.**